

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 37183

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 14 :

« II. – Une règle d'or garantit que la présente réforme n'entraîne aucune baisse de pension pour aucun assuré par rapport au système actuel, dans des conditions de carrière, un âge de départ et une durée de cotisation similaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Premier Ministre lui-même a promis dans son interview au 20H de TF1 du 11 décembre dernier que « cette réforme ne fera que gagnants ».

Aussi une règle d'or simple serait de garantir qu'aucun assuré ne sera perdant avec la réforme, en dehors de l'harmonisation des régimes spéciaux.

Ce dispositif serait bien plus juste que des dispositions creuses pour les seuls enseignants qui bien sûr doivent aussi être protégés des conséquences de la réforme.